



## Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 AR 8/9/2019) - Direction générale de l'énergie

Lieu du contrôle: [REDACTED]

Boîte: Studio

Type de contrôle: Visite périodique (Livre 1 6.5)

Date du contrôle:  
03/11/2025

Prochaine visite avant le:  
03/11/2050

Agent-visiteur:  
Thomas Herfurth

**CONCLUSION : CONFORME**

### Identification des tiers

| Donneur d'ordre                          |                                  |
|--|----------------------------------|
| Nom                                      | D'Aries Entreprise               |
| Adresse                                  | Rue de la Haube 4, 5001 Belgrade |
| Propriétaire, exploitant ou gestionnaire |                                  |
| Nom                                      | [REDACTED]                       |
| Adresse                                  | [REDACTED]                       |
| Installateur                             |                                  |
| Nom                                      | D'Aries Entreprise               |
| TVA                                      | BE0882544107                     |

### Identification de l'installation électrique

|                    |                    |
|--------------------|--------------------|
| Adresse            | [REDACTED]         |
| Numéro de compteur | 44789937           |
| GRD                | Ores               |
| Type de locaux     | Appartement Studio |

#### Atlas contrôle ASBL

Organisme de contrôle agréé

Siège d'exploitation: Boulevard Lambertmont 127 1030 Schaerbeek

Tel: +32 2 726 64 04 | Mail: office@atlascontrole.be

TVA BE0732536476 | RPM Bruxelles



## Base(s) Règlementaires



RGIE. Règlement général des installations électriques

|   |  |
|---|--|
| Type de contrôle  | Visite périodique (Livre 1 6.5)            |
| Mise en oeuvre de l'installation  | Avant le 01/06/2020 et après le 01/10/1981 |
| Fondations  | avant 81                                   |
| Des dispositions dérogatoires pour les installations électriques domestiques ancien RGIE ont été appliquées (Livre 1 8.2.2) |  |

## Description de l'installation électrique et du raccordement

|                                  |                      |
|----------------------------------|----------------------|
| GRD                              | Ores                 |
| Numéro de compteur               | 44789937             |
| Code EAN                         |                      |
| Liaison compteur-tableau         | XVB 4X16             |
| Tension de service               | 3 x 400 V + N        |
| Protection générale              | 20A 4P               |
| Nombre de tableaux               | 1                    |
| Différentiel de tête             | 300mA - 40A - type A |
| Prise de terre                   | Piquet               |
| Résistance de terre ( $\Omega$ ) | 19                   |
| Description de l'installation    | Voir schémas         |



## Contrôles et essai

Testeur d'installation: FLK-TI-039/6360088

|  |      |
|--|------|
| Schémas/plans                            | OK   |
| Liaisons équipotentielles                | OK   |
| Test BP du DDR                           | OK   |
| $\Delta I_n$                             | OK   |
| Contrôle de l'état                       | OK   |
| Résistance de terre ( $\Omega$ )         | 19   |
| Isolement ( $M\Omega$ )                  | 5,22 |
| Matériel fixe                            | OK   |
| Protection contre les contacts directs   | OK   |
| Protection contre les contacts indirects | OK   |
| Protection contre les surintensités      | OK   |

## Schémas, plans et documents de l'installation

|               |    |
|---------------|----|
| Schémas/plans | OK |
|---------------|----|



## Infractions

Néant

## Remarques

| Libellé  | Référence |
|--|-----------|
| Ce contrôle ne comprend que les parties visibles et normalement accessible de l'installation. Sauf mention contraire, les appareils et équipements raccordés à l'installation fixe ne font pas partie du contrôle. | RDE4      |
| Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.   | RDE6      |
| L'unité est meublée au moment du contrôle.   | RDE15     |



## Conclusion du contrôle

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 concernant les installations électriques à basse et très basse tension.

Si d'application, Atlas Contrôle certifie que l'agent-visiteur a scellé le dispositif de protection à courant différentiel résiduel placé à l'origine de l'installation électrique.

Si d'application, les schémas unifilaires et le ou les plans de position ont été à nouveau visés par Atlas Contrôle.

La prochaine visite de contrôle est à effectuer au plus tard dans les 25 années suivant le contrôle.

Le contrôle réalisé par Atlas Contrôle a porté sur les parties visibles de l'installation normalement accessibles.

L'agent Visiteur

*Thomas Herfurth*

## Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation

L'obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique.

L'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.

L'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'énergie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.



Annexes



Tableau 1

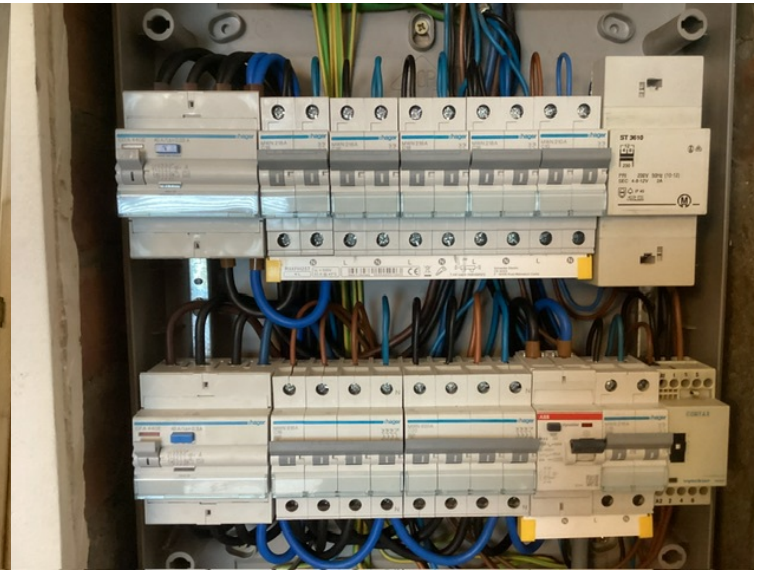


Tableau 2